

En 1928, ayant décidé d'ouvrir la station au début de l'été suivant, l'administration ne pouvait songer à faire construire des logements en pierre pour les estivants. Elle résolut alors la question en commandant en Allemagne, par le service des prestations, 50 maisons démontables de 52 mètres carrés de surface, comprenant trois pièces, cuisine et véranda. Ces chalets ont été conservés et sont mis en location toute l'année au prix de 10 francs par jour. Les demandes sont nombreuses pendant la saison d'estivage, aussi la période de location a dû être réduite à 21 jours, de façon à faciliter le séjour à Ifrane au plus grand nombre possible de familles. L'attribution des chalets est faite au mois de mai, compte tenu du climat de la résidence des postulants, du nombre d'enfants, des raisons de santé, de la durée de séjour au Maroc.

Le programme d'aménagement d'Ifrane n'a pas été limité au nécessaire, l'utile et l'agréable ont été également prévus. C'est ainsi qu'un grand parc national de 20.000 hectares doit être aménagé dans le voisinage immédiat du centre, afin de sauvegarder la pittoresque beauté du site et d'opposer une barrière à tous les abus de jouissance dont la région pourrait être l'objet de la part de spéculateurs ou de vandales. Un parc des sports qui comprendra terrains de tennis, de volley-ball, de basket-ball, de rugby et foot-ball, piscine, etc., est également en cours d'installation. Actuellement, seul le tennis et la piscine sont ouverts au public. La piscine est divisée en trois bassins : un bassin de 0 m. 50 de profondeur destiné aux enfants, un bassin de 1 m. 20 pour les apprentis-nageurs et un bassin de 1 m. 80. Cette piscine mesure environ 50 mètres de longueur et 25 mètres de largeur. Elle est alimentée par l'oued. Enfin, un service de prêts de livres a été organisé par une annexe de la bibliothèque du Protectorat de Rabat.

L'importance des résultats acquis ne doit pas dissimuler les lacunes de l'œuvre. Il reste encore beaucoup à faire à Ifrane. D'une part, il serait désirable que la station d'estivage soit ouverte plus largement aux petites bourses par une augmentation du nombre des chalets domaniaux et la diminution du prix des hôtels. D'autre part, les moyens déployés pour retenir le visiteur sont encore insuffisants. Sans oublier qu'Ifrane doit demeurer une station accessible à tous, et ne doit pas se transformer en une entreprise d'exploitation, on peut penser que son avenir sera mieux assuré le jour où l'on y trouvera la distraction à côté du repos. L'achèvement du grand parc, du parc des sports, la mise en valeur des ressources offertes par la région aux amateurs de pêche, de chasse, de tourisme sont autant de points sur lesquels l'administration peut efficacement porter son attention ; on peut regretter l'insuffisance du casino actuel. L'initiative privée, de son côté, doit pourvoir à des organisations que l'on est accoutumé de trouver dans les stations analogues : spécialité gastronomique, salon de thé, dancing, spectacles.

D'autre part, les conditions géographiques et climatiques de la région doivent permettre l'extension des capacités touristiques d'Ifrane qui peut devenir un centre de sports d'hiver. L'administration, d'ailleurs, semble s'être engagée déjà sur cette voie, car, en même temps qu'elle s'est préoccupée de doter le centre d'un chasse-neige qui en assurera l'accès en tous temps, elle a mis en chantier une piste de ski reliant Ifrane au Tiz-N'Tretten.

Le développement d'Ifrane est étroitement lié à son régime administratif en raison de l'importance des interventions de l'État dans sa vie économique. Le rattachement du centre au service du contrôle civil, en groupant dans un seul service toutes les questions qui demeurent à résoudre est une excellente mesure de simplification et de rationalisation. La souplesse du régime des centres non constitués en municipalités, peut permettre l'adoption des mesures les plus en rapport avec les besoins.

Il semble que la perception de taxes de séjour, légères et équitablement réparties, analogues à celles que perçoivent la plupart des stations de ce genre, apporterait des ressources supplémentaires qui pourraient être uti-

lement consacrées à l'aménagement de la station et à l'intensification de l'effort publicitaire demeuré jusqu'à ce jour embryonnaire.

Depuis sa création, Ifrane a connu une faveur constante. Chaque année, les demandes de location de chalets domaniaux excèdent les disponibilités et le nombre des visiteurs qui, de juin à septembre, viennent passer le week-end à Ifrane, croît régulièrement. Des colonies de vacances y sont organisées tous les étés par les chemins de fer du Maroc, l'Office chérifien des phosphates et l'enseignement public. Enfin, la population permanente du centre est déjà suffisamment importante pour que l'administration ait jugé nécessaire d'ouvrir une école et un bureau d'état civil où vient d'être enregistrée la première naissance.

La fondation d'une station climatique répondait à un besoin de la population marocaine, ce qui explique en grande partie le succès d'Ifrane. Mais il faut reconnaître que le choix judicieux du site, accessible à tout le Maroc du Nord, l'œuvre réalisée par l'État pour équiper le centre et le rendre attrayant, l'activité déployée par le syndicat d'initiative et le comité des fêtes d'Ifrane ont largement contribué à ce succès.

Le lancement de la station est un exemple remarquable, après tant d'autres, de l'efficacité des interventions de l'État dans l'économie marocaine. La réussite de l'entreprise est une preuve des avantages que présente l'assouplissement des régimes administratif et financier dans les pays neufs. Il convient, désormais, sans ouvrir la porte à la spéculation, de donner à l'initiative privée les moyens et les possibilités de collaborer étroitement avec l'État au développement d'Ifrane.

Jean DOUARD.

RÉPARTITION DES DIVERS MODES D'HABITATION AU MAROC.

On trouvera dans le tableau ci-dessous les données numériques fournies par le recensement de 1931 concernant la répartition par région des divers modes d'habitation au Maroc (à l'exception des villes).

	Maisons	Mechtas	Nouallas	Tentes
I. Région des Chaouïa	6.711	122	60.190	39.723
II. Région du Rharb	11.909	149	18.572	22.697
III. Région d'Oujda	8.917	"	554	20.423
IV. Région de Rabat	901	1.358	3.279	27.033
V. Région de Fès	47.710	24.089	23.825	4.158
VI. Région de Marrakech ..	151.321	22.177	50.318	22.804
VII. Région de Meknès	12.550	2.090	4.394	18.225
VIII. Région de Taza	24.764	26.906	206	4.813
IX. Région des confins algéro-marocains	16.671	17	"	3.759
X. Circonscription des Abda-Ahmar	16.241	275	34.615	110
XI. Circonscription des Doukala	3.778	188	33.673	19.377
XII. Circonscription de Mogador	10.224	"	"	"
XIII. Circonscription d'Oued-Zem	2.363	"	2.415	12.347
XIV. Territoires autonomes du Tadmra	10.226	1.008	13.067	16.217
Total pour l'ensemble du Maroc.....	324.286	78.379	245.108	211.686

Même si, en raison de l'imperfection du recensement, ces chiffres doivent être considérés plutôt comme des ordres de grandeur, ils n'en sont pas moins

très intéressants. Ce relevé, à notre connaissance n'avait jamais été présenté. Il montre que la majorité des Marocains des campagnes, habitent contrairement à ce qu'on prétend parfois, des maisons et non des tentes. Les maisons et les mechtas atteignent en effet le total de 402.655, contre 245.108 noualals et 211.686 tentes.

La tente reste le mode d'habitation prédominant dans les régions du Rharb, de Rabat, d'Oujda, de Meknès, d'Oued-Zem, de Tadla, les plus familières jusqu'à ce jour à l'observateur européen. La nouala prédomine en Chaouïa, Doukkala et Abda. Enfin la maison l'emporte dans les régions de Fès, de Taza et de Marrakech, dans les confins algéro-marocains et dans la circonscription autonome de Mogador.

Dans l'avenir cette prépondérance des habitations fixes ne pourra que s'accroître.

Exemple d'une dépense d'ordre social.

Charges entraînées par la naissance d'un enfant indigène

Naissance d'un garçon. — A la venue au monde d'un garçon, il est de coutume de célébrer son baptême le septième jour qui suit celui de la naissance : à cette cérémonie le père invite ses parents et amis ; son épouse invite aussi ses amies.

Le repas des hommes est à la charge des convives puisqu'ils doivent apporter chacun un plat de couscous et de viande ; toutefois le thé, l'éclairage et la nourriture des animaux des invités sont à la charge du père qui, de ce fait, supporte la dépense dont le détail suit :

6 pains de sucre à 5 fr. 50.....	33,00
750 grammes de thé.....	15,00
3 paquets de bougies à 3 francs.....	9,00
5 mouds d'orge qui serviront de nourriture aux animaux des invités, à 4 francs....	20,00
TOTAL.....	77,00

Par contre le repas des femmes est à la charge du maître de maison ; voici ce qu'il lui coûte :

1 mouton	50,00
2 litres d'huile à 6 francs	12,00
2 kilos de beurre à 10 francs.....	20,00
Epices	6,00
Légumes	4,00
5 mouds de blé, à 7 fr. 50.....	37,50
TOTAL.....	129,50

Avant ou après le repas, les invités doivent mettre sur un plateau, selon des moyens de chacun, des sommes variant de 5 à 15 francs ; le père bénéficie de ces offrandes dont le total peut varier de 300 à 400 francs.

D'autre part chacune des femmes invitées remet à la maîtresse de maison de petites sommes variant de 1 franc à 2 fr. 50. Cette dernière réunira de 50 à 75 francs.

Les victuailles ou l'argent fournis à cette occasion font au père une obligation morale d'user du même procédé vis-à-vis de ses parents et amis lorsqu'une naissance d'enfant mâle leur surviendra.

Naissance d'une fille. — A l'occasion de la venue au monde d'une fille on se contente de sacrifier un mouton, le septième jour de sa naissance, au moment où on lui attribue un nom. Ce mouton est mangé au cours d'un repas pris entre intimes et qui ne donne lieu à aucune dépense exceptionnelle.

Renseignements fournis par M. le contrôleur civil, chef de la circonscription des Hayâinas.

(Reproduit dans l'ouvrage de René Hoffherr et Roger Moris « Revenus et niveaux de vie indigènes au Maroc », Sirey, éditeur, 1934).

ÉTAT DES VENTES D'IMMEUBLES ENREGISTRÉS AU COURS DU 2^e TRIMESTRE 1933 ET 1934.

VILLES	AVRIL						MAI						JUIN						TOTAUX DU 2 ^e TRIMESTRE					
	1933			1934			1933			1934			1933			1934			1933			1934		
	Nombre	Valeurs		Nombre	Valeurs		Nombre	Valeurs		Nombre	Valeurs		Nombre	Valeurs		Nombre	Valeurs		Nombre	Valeurs		Nombre	Valeurs	
Oujda	59	561.080	68	1.592.060	62	1.108.480	91	660.620	87	967.120	89	878.760	208	2.637.280	248	3.131.440								
Taza	37	128.620	26	95.600	72	274.380	40	157.560	85	263.700	50	189.960	194	666.700	116	443.120								
Fès	245	3.747.340	184	1.501.220	310	2.546.520	237	1.639.320	348	4.174.620	236	1.635.820	903	10.468.480	657	4.776.360								
Meknès	141	1.813.400	203	1.008.880	154	2.063.080	269	1.364.800	337	2.183.600	359	1.630.720	632	6.060.080	831	4.004.400								
Port-Lyautey	142	1.358.000	130	780.140	178	665.520	185	666.640	222	995.260	141	1.416.720	542	8.018.780	456	2.833.500								
Rabat	398	5.732.980	313	3.522.500	380	5.759.250	248	3.666.800	290	6.931.940	1.068	18.424.200	1.028	10.964.480										
Casablanca	366	18.687.620	233	11.086.280	323	13.118.540	234	6.093.900	300	8.254.800	220	6.022.580	989	35.060.960	687	23.202.760								
Seltat	84	399.240	119	192.000	101	241.620	74	282.840	74	199.940	147	368.980	259	770.800	361	824.420								
Mazagan	135	795.800	110	361.980	125	327.740	99	418.980	137	661.700	100	213.360	457	1.785.240	309	994.340								
Safi	74	492.600	123	352.900	72	274.480	30	394.720	99	364.640	285	1.117.720	293	1.147.160										
Mogador	91	211.240	29	65.560	59	331.420	30	125.460	75	364.060	25	128.700	273	906.720	84	319.720								
Oued-Zem	77	161.120	140	181.460	260	348.480	155	312.840	254	362.720	91	160.480	591	872.320	386	654.780								
Marrakech	131	774.160	162	689.840	171	2.828.460	155	2.145.240	199	2.264.760	149	974.360	501	5.467.380	466	3.809.440								
Agadir	"	"	21	128.100	"	"	31	118.500	"	"	45	365.220	"	"	97	611.820								
Totaux.....	1.980	29.863.800	1.861	21.559.120	2.267	29.498.000	1.984	17.998.220	2.615	27.904.860	2.194	18.160.400	6.862	87.256.660	6.039	57.717.740								

RELEVÉ DES MUTATIONS DE FONDS DE COMMERCE
Enregistrées pendant le 2^e trimestre 1933 et 1934.

VILLES	2 ^e TRIMESTRE 1933		2 ^e TRIMESTRE 1934	
	NOMBRE	VALEURS	NOMBRE	VALEURS
Oujda	12	457.120	6	175.640
Taza	2	44.420	2	25.940
Fès	12	1.010.340	7	58.900
Meknès	10	107.360	12	60.440
Port-Lyautey	5	37.480	3	111.160
Rabat	39	956.040	17	367.460
Casablanca	47	1.957.140	48	1.841.520
Settat	1	16.000	1	15.000
Mazagan	3	10.300	»	»
Safi	1	50.000	»	»
Mogador	»	»	»	»
Oued-Zem	1	14.220	»	»
Marrakech	4	118.200	6	175.640
Agadir	»	»	1	500
TOTAUX	137	4.778.620	103	2.832.200

SITUATION TRIMESTRIELLE (2^e trimestre 1934.).
Faillites, liquidations judiciaires et protêts.

RESSORT JUDICIAIRE	FAILLITES (1)			LIQUIDATIONS JUDICIAIRES (1)			PROTÈTS (2)		
	2 ^e trimestre 1933	2 ^e trimestre 1934	Ensemble de l'année 1933	2 ^e trimestre 1933	2 ^e trimestre 1934	Ensemble de l'année 1933	2 ^e trimestre 1933	2 ^e trimestre 1934	Ensemble de l'année 1933
Casablanca :									
Casablanca	26	17	88	3	6	33	2.520	1.828	9.616
Mazagan							135	139	495
Rabat :									
Rabat	7	11	42	9	9	34	2.301	2.322	8.909
Port-Lyautey							413	501	1.787
Oujda	9	6	34	»	1	»	1.273	1.244	5.509
Marrakech :									
Marrakech							469	475	1.852
Safi	8	4	26	»	»	9	102	118	464
Mogador							86	25	341
Fès :									
Fès							738	694	2.890
Meknès	11	6	32	8	4	26	714	749	2.847
Taza							173	164	706
Totaux	61	44	222	20	20	102	8.924	8.259	35.416

(1) Les chiffres représentent les faillites et liquidations judiciaires déclarées dans le ressort du tribunal de première instance.

(2) Les chiffres représentent les protêts faits dans le ressort du tribunal de paix.

TABLEAU COMPARATIF DES OPÉRATIONS DE GARANTIE PENDANT LE 2^e TRIMESTRE 1934.

	PLATINE		OR		ARGENT		OBSERVATIONS
	Nombre d'objets présentés au contrôle	Poids	Nombre d'objets présentés au contrôle	Poids	Nombre d'objets présentés au contrôle	Poids	
A. — IMPORTATION							
Casablanca	72	k. 0,299	2.533	k. 10,467	4.985	k. 159,185	Fr. 769.580
Fès	5	0,022	263	2,095	5.460	12,460	322.310
Totaux.....	77	0,321	2.796	12,562	10.445	171,645	1.091.890
B. — ADMISSION TEMPORAIRE							
Casablanca	50	k. 0,200	2.400	k. 8,767	147	k. 22,210	
Fès	54	0,218	1.395	6,979	257	2,340	
Totaux.....	104	0,418	3.795	15,746	404	24,550	
C. — FABRICATION LOCALE							
Casablanca	479	0,770	8.537	27,338	11.639	238,047	
Fès	4	0,017	9.423	47,118	18.673	597,720	
Marrakech	»	»	1.623	11,956	29.270	468,700	
Totaux.....	483	0,787	19.583	86,462	59.582	1.304,467	

AUTOMOBILES IMMATRICULÉES

sur tout le territoire du Maroc à la date du
30 juin 1934 (1)

CENTRES	CERTIFICATS	VOITURES de tourisme	CAMIONS et AUTOBUS	MOTOCYCLES	TOTAUX par centres
Rabat	9.022	7.860	1.676	1.094	10.630
Casablanca	18.737	13.043	5.065	2.195	20.303
Mazagan	2.306	1.439	593	166	2.198
Marrakech	4.423	2.811	815	514	4.140
Fès	4.896	3.330	1.140	383	4.833
Meknès	4.480	2.956	898	283	4.137
Oujda	3.799	2.284	832	369	3.485
	47.663	33.723	11.019	4.984	49.726
		49.726			

LISTE DES VÉHICULES AUTOMOBILES

immatriculés pendant le deuxième trimestre 1934.
(Classées par marques)

ORIGINE	TOURISME	CAMIONS	MOTOCYCLES
Marques françaises ..	449	51	38
— américaines ..	614	144	»
— anglaises ..	7	»	22
— allemandes ..	7	5	1
— belges	2	1	11
— italiennes ..	18	»	»
— suédoises ...	1	7	»
— suisse	»	»	1
TOTAL.....	1.098	208	73

(1) Le nombre de véhicules en circulation dans chaque catégorie est égal à 70 % environ des chiffres ci-dessus.